

Les livres, c'est bon pour eux aussi !

Il y a huit ans, l'Institut Médico-Pédagogique Espoir contactait la Bibliothèque Municipale de Pointe-à-Pitre pour que des enfants déficients intellectuels puissent fréquenter ce lieu public dans un but d'insertion sociale. Ces visites ponctuelles sont devenues au fil des ans des actions régulières.

Comment procéder avec ce public particulier ? Au fur et à mesure, j'ai découvert ces enfants, garçons et filles, par groupes de 4 ou 5, âgés de 8 à 14 ans. Ils ont ou non l'habitude des livres mais ne savent pas lire pour la plupart. Certains ont des troubles du comportement, d'autres ne parlent pas.

Dans un premier temps, je leur ai lu des histoires comme à mon public du mercredi. Mais très vite, je me suis rendu compte que pour eux, chaque illustration correspond à une histoire, ou tout au moins à une action. La page tournée, ils oublient ce qu'ils ont vu précédemment. Tout est fragmenté, ils n'ont pas le sens du récit. Leur attention se perd sur les détails de l'illustration.

J'ai alors choisi des albums plus courts, illustrés en

double page, des textes répétitifs avec des ritournelles, des histoires proches de leur vécu quotidien ou qui les font rire. Vu leur âge, la difficulté est de leur proposer des histoires qui ne fassent pas "trop bébé".

Les séances commencent par une lecture silencieuse des illustrations. Puis, je leur demande leur avis sur le contenu de l'album. Après leurs propositions, je leur lis l'histoire. Quand elle leur plaît, ils réagissent pendant et après la lecture. Ensuite je leur propose des livres et journaux qu'ils feuilletent. Ils empruntent les ouvrages, ont chacun leur carte de lecteur. Cependant, aucun n'est revenu en dehors des visites avec l'IMP.

Personnellement, ces rencontres m'ont confirmé que la maîtrise du récit est un apprentissage qui nécessite des compétences que certains enfants déficients ne peuvent acquérir. Par contre, d'autres au bout d'un an ou deux, peuvent percevoir le héros, et, à partir des illustrations, raconter une histoire – leur histoire – qui s'enchaîne logiquement. On peut alors leur proposer des albums plus complexes.

Tous réclament leur "heure du conte"...

Sylvana Artis

>>> Le Fonds de Solidarité Prioritaire

"Appui à la lecture publique au Maroc"

Qu'est-ce qu'un Fonds de Solidarité Prioritaire ?

Le Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP) est un programme d'aide publique au développement mis en œuvre par le Ministère français des Affaires Étrangères et destiné à financer des projets ou des programmes de

développement dans les domaines institutionnel, social, culturel et de recherche, dans les pays relevant de la "zone de solidarité prioritaire"¹.

Ce programme s'attache à soutenir des projets fondés sur une démarche partenariale, pluriannuelle et répondant à une politique d'intérêt général.

La lecture publique au Maroc

Le renforcement de la lecture publique comme dimension fondamentale du développement culturel est une priorité qui s'impose plus que jamais, dans un contexte marocain caractérisé par des indicateurs socioculturels notoirement insatisfaisants et par la faiblesse de l'étendue des actions et des programmes planifiés et réalisés en la matière.

Dans cette optique, le Ministère de la Culture marocain a adopté une stratégie qui vise à faire de la lecture publique

un vecteur d'accès au savoir et de vulgarisation des valeurs de tolérance et des principes universels d'équité et de solidarité.

Et si l'idée du renforcement du réseau des bibliothèques de lecture publique pour augmenter le taux de couverture et atteindre de plus en plus de régions et de localités défavorisées n'est pas nouvelle, néanmoins le Ministère de la Culture marocain propose une méthodologie de travail qui s'inspire des principes de partenariat actif, dans une

¹ Cette zone comprend une soixantaine de pays parmi les moins développés en termes de revenus et n'ayant pas accès aux marchés des capitaux, situés pour la plupart en Afrique et dans la zone Caraïbes. Les pays du Maghreb font partie de cette zone depuis 2001.

démarche décentralisée et participative qui vise un objectif de proximité et de ciblage de nouveaux utilisateurs potentiels.

Dans ce cadre, le Ministère a lancé un programme ambitieux de développement de la lecture publique, notamment :

- la mise à niveau du réseau des bibliothèques existantes ;
- l'élargissement du réseau de lecture publique en partenariat avec divers acteurs, notamment les collectivités locales, les associations, les établissements scolaires et les centres pénitentiaires ;
- en pilotage commun avec l'Ambassade de France au Maroc, un projet de coopération dans le domaine du livre, intitulé "Appui à la lecture publique au Maroc".

Le FSP "Appui à la lecture publique au Maroc"

Une démarche partenariale

Conçu en étroite collaboration entre le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France au Maroc et le Ministère de la Culture, ce projet mobilise trois grands acteurs du développement culturel au Maroc : sa mise en œuvre repose sur l'action du Ministère de la Culture, moteur de l'ensemble du projet ; sur l'engagement des collectivités locales ; sur l'appropriation de la bibliothèque par les associations locales et la société civile dans son ensemble.

Il bénéficie également de l'expertise et du soutien très actif de nombreux professionnels du livre en France : La Joie par les livres, la Bibliothèque Départementale de Prêt des Bouches du Rhône, la Banque Régionale du Livre de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Cobiac), l'Association des Bibliothécaires Français PACA, A.C.C.E.S (Actions culturelles contre les exclusions et les ségrégations), le secteur international du Ministère de la Culture et de la Communication, la Bibliothèque Publique d'Information... Il s'appuie enfin sur les 10 médiathèques du réseau culturel français au Maroc.

Des objectifs et des moyens ambitieux

Le projet a pour objectif de contribuer au développement socioculturel du Maroc dans un souci d'égalité des chances et d'accès au savoir, d'aide à la réforme de l'éducation et à la lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme.

À partir d'une définition du concept de lecture publique adaptée aux réalités marocaines, il vise à mettre à la portée d'une population démunie des pôles pilotes d'accès à l'information et à la documentation, incluant les nouvelles technologies, axés sur le multilinguisme² et destinés en priorité au public jeune.

Ces pôles, situés en zones rurales et péri-urbaines, sont répartis sur tout le territoire marocain. Chaque pôle est constitué d'une médiathèque pilote³ et de plusieurs points lecture satellites. Au total, ce sont 60 équipements qui seront créés dans le cadre du projet. Un effort tout

particulier est fait pour l'aménagement de l'espace et l'accueil du public, la mise en réseau des bibliothèques et leur insertion dans le tissu local (structures documentaires, associations, écoles, crèches, etc.).

Les moyens consentis par les partenaires pour la réalisation de ce projet sont à la hauteur des ambitions affichées : plus de 10 650 000 euros dont 7 650 000 pour la partie marocaine (Ministère de la Culture marocain et collectivités territoriales) et 3 000 000 pour le Ministère des Affaires Étrangères français.

Des fonds destinés à encourager la diversité culturelle et l'ouverture au monde

La politique documentaire répond à des objectifs de soutien à la diversité culturelle, dans le cadre de la politique ouverte et multilingue voulue par le Maroc. Ainsi, les fonds s'adressent à tous les publics, sans distinction de sexe, d'âge ou d'origine socio-économique.

La constitution des fonds documentaires prend en compte la question de la langue et les besoins des populations. Ainsi, les fonds sont constitués pour moitié d'ouvrages en langue française et pour moitié d'ouvrages en langues arabe et berbère (selon les sites).

Environ deux tiers des collections sont destinés aux publics jeunes, du petit enfant à l'adolescent. Une attention toute particulière est portée aux fonds permettant l'intégration des mères dans le processus d'appropriation culturelle et favorisant leur développement personnel et leur participation active à la vie de la collectivité et à son environnement.

Outre les documents de référence, qui constituent près de 40% des fonds, une large place est donnée aux sciences sociales et humaines et à l'actualité du monde contemporain, aux dialogues des cultures et des religions, ainsi qu'aux documents relatifs à la vie quotidienne et susceptibles d'encourager la formation continue.

Au total, ce sont environ 150 000 documents imprimés et multimédia qui vont être acquis dans le cadre du projet, auxquels viennent s'ajouter les dons consentis par des associations et des organismes français (Adiflor, Biblionef...) et marocains.

Comme convenu dans le cadre des conventions de financement signées avec les collectivités territoriales, ces fonds seront enrichis progressivement afin de prendre en compte les spécificités locales et les besoins particuliers des populations.

La formation, pierre angulaire du dispositif

La formation de professionnels des bibliothèques qualifiés constitue un des axes majeurs du projet.

Ainsi, une convention a été passée avec l'École des Sciences de l'Information (ESI) de Rabat afin de développer un module de formation continue aux métiers de la lecture

2 Français, arabe, berbère.

3 Beni Mellal, El Jadida, Fès, Khouribga, Ouarzazate, Larache, Meknès, Sala AL Jadida, Tiznit et Taza.

publique, destiné à l'ensemble des responsables de médiathèques recrutés dans le cadre du projet. Ce module est de trois mois pour les responsables des médiathèques pilotes, d'un mois pour les responsables des bibliothèques satellites.

Les enseignements techniques sont assurés par les professeurs de l'ESI tandis que les modules consacrés à la médiation autour du livre et les services aux publics spécifiques (petite enfance, adolescents, etc.) bénéficient de l'expertise de professionnels français.

Enfin, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Cobiac) et le Ministère de la Culture français se sont largement investis dans ce dispositif en permettant l'accueil en France de l'ensemble des responsables des médiathèques pilotes, qui ont bénéficié d'un stage pratique de un à trois mois.

La mise en place de cette formation constitue une

expérience pilote en matière de formation continue des fonctionnaires des collectivités territoriales aux métiers de la lecture publique. Cette expérience permettra d'enrichir la réflexion plus générale sur la formation aux métiers des bibliothèques au Maroc menée aujourd'hui par l'ESI, à laquelle le SCAC apporte un soutien scientifique et technique.

Isabelle Nyffenegger

Conservateur
Chargée de mission
Ambassade de France à Rabat

Bouchra Latifi

Informatiste
Chef de projet
FSP "Appui à la lecture publique au Maroc"

>>> La lecture publique au Liban

Le Liban a connu des évolutions variables dans le développement de la lecture publique. En effet, bien que "La Grande Bibliothèque de Beyrouth" devenue "Maison nationale des livres" (Dar Al-Koutoub Al-Wataniah), l'équivalent d'une bibliothèque nationale, ait été instituée en 1921 et ouverte au public, le reste du pays dut attendre la deuxième moitié du vingtième siècle pour voir des bibliothèques, généralement modestes et isolées, s'ouvrir dans certaines de ses grandes ou moyennes localités à l'initiative d'organisations non gouvernementales ou de fonds privés, parfois appuyées par les autorités publiques. Toutes ces bibliothèques, y compris la bibliothèque nationale, ont pratiquement disparu pendant les 15 années de guerre (1975-1990).

Conscient de l'insuffisance de l'infrastructure en matière de bibliothèques, le Ministère libanais de la Culture a mis en place dès 2001 un programme visant à la démocratisation de l'accès aux sources du savoir et à la participation à la vie culturelle par la généralisation des bibliothèques publiques. Malgré de faibles moyens financiers et humains, ce programme s'est développé autour de deux axes :

- **La création de bibliothèques** : Un accord en 2001 avec l'AIF (Agence Intergouvernementale de la Francophonie) a permis l'ouverture de 14 CLAC (Centres de Lecture et d'Animation Culturelle) répartis sur tout le territoire. Le Ministère poursuit seul ce programme avec l'ouverture de deux nouveaux CLAC par an.
- **La signature d'une convention de partenariat** avec toutes les autres bibliothèques existantes qui le souhaitent et remplissent des critères minimums en local,

collections, personnel et qui ont mis en place un comité de gestion. Le Ministère s'engage selon ses moyens à les soutenir par la formation des personnels, la dotation de documents et des animations. En 2004, 37 conventions (y compris avec les CLAC) étaient signées par les autorités municipales ou les associations gérant ces bibliothèques.

Parallèlement à l'action du Ministère, la société civile s'est mobilisée à titre associatif ou privé. Le réseau le plus important est celui de l'association ASSABIL (Association des Amis des Bibliothèques Publiques) qui a créé sa première bibliothèque en 2001 à Beyrouth et développé un réseau de partenariat avec d'autres bibliothèques dans le pays. Cette association travaille actuellement sur un programme de 10 bibliothèques à Beyrouth à réaliser en partenariat avec la municipalité et l'aide du Conseil Régional de l'Île de France.

Ces efforts conjugués ont permis de médiatiser le rôle et l'importance d'une bibliothèque dans une ville et depuis les dernières élections municipales, plusieurs présidents de conseils municipaux ont pris la décision de créer ou d'agrandir leur bibliothèque.

Pour concrétiser leur décision, ils doivent résoudre plusieurs difficultés :

- Le peu de finances publiques locales pour les locaux et les collections ;
- L'inexistence d'un statut pour les bibliothécaires et le gel des emplois publics ;
- L'insuffisance d'ouvrages édités en langue arabe pour la jeunesse.